ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ocean Indien

Question écrite n° 5376

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur la creation d'un marche commercial francophone de l'ocean Indien. Ce nouveau marche reunirait, autour de notre departement de la Reunion, tout a la fois l'ile Maurice, Madagascar, les Seychelles, les Comores et Mayotte. En effet, alors que les relations culturelles et sportives se developpent entre ces differentes iles francophones, une dimension commerciale plus volontariste meriterait d'etre etudiee pour les annees qui viennent. Il lui demande de bien vouloir lui preciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Les echanges commerciaux entre les membres de la commission de l'ocean Indien restent faibles. C'est la consequence des pratiques liees a l'histoire et du manque de complementarite de ces economies entre elles. Une progression du commerce a l'interieur de la zone serait benefique a l'ensemble des participants. Le cadre general existe du fait de la convention de Lome. Celle-ci offre aux productions des pays d'Afrique, des Caraibes et du Pacifique dits pays ACP des conditions favorables d'acces au marche europeen, et donc aux consommateurs de la Reunion ; encore qu'elle comporte des exceptions qui touchent les produits constituant une part essentielle de l'offre de Maurice et Madagascar. Elle ouvre egalement, par son annexe 32, la possibilite d'accords regionaux comportant, au profit des produits originaires de la Reunion, des dispositions plus favorables que celles faites aux productions des autres regions de la Communaute, pour ce qui est de l'acces au marche des pays ACP de la zone. La mise en oeuvre de telles dispositions impliquerait toutefois la delivrance de maniere fiable et controlable, de certificats d'origine pour les produits fabriques a la Reunion, distincts de ceux utilises pour les produits venant de metropole et reexportes a partir de la Reunion. Des initiatives allant dans le sens d'une plus grande complementarite entre les economies de la zone pourraient etre prises en compte dans le programme Pride, de la commission de l'ocean Indien, pour le developpement des echanges. Il appartient aux entreprises et aux responsables economiques d'apprecier les propositions qu'il convient de formuler dans ce cadre, compte tenu des contreparties que pourraient souhaiter nos partenaires.

Données clés

Auteur : M. Raoult Éric
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5376
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer
Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2768

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE5376

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3918